



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le plan d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

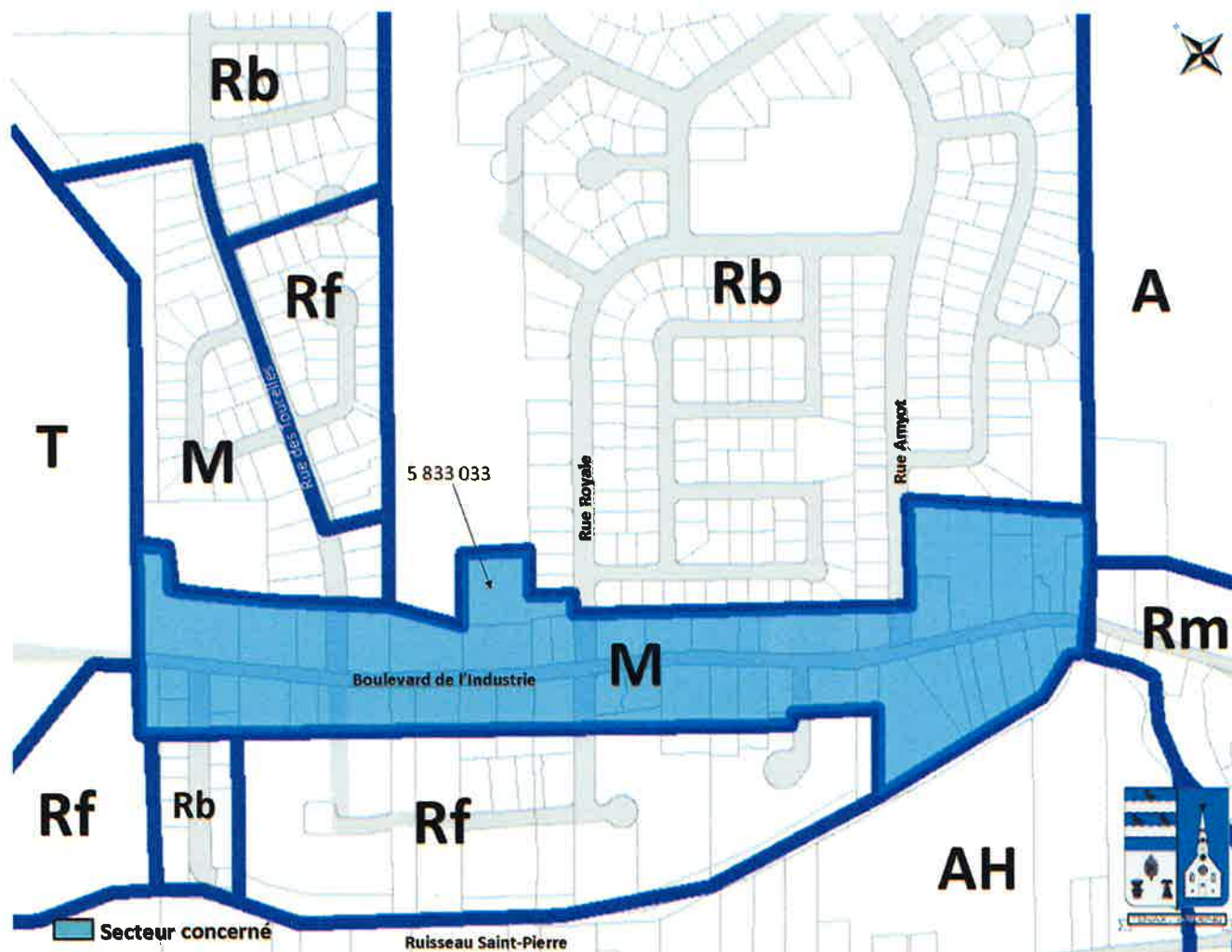
Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2019, le conseil a adopté le projet de règlement 303-05-2019, règlement modifiant le plan d'urbanisme adopté par le règlement numéro 303-1991, règlement adoptant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paul afin de modifier la description de l'affectation mixte et le « Plan d'affectation du sol du périmètre d'urbanisation »

Objet et résumé du projet de règlement

Le présent règlement modifie le plan d'urbanisme de la Municipalité adopté par le règlement numéro 303-1991 afin modifier la définition d'aire d'affectation M (mixte) pour y permettre une forte densité et d'y inclure le lot 5 883 033 provenant de l'aire d'affectation Rb (résidentielle basse densité).

Illustration du plan modifié

L'illustration ci-après montre la modification apportée au Plan d'affectation du sol du périmètre d'urbanisation.



Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 3 avril 2019 à 19 heures** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEPTIÈME jour du mois de MARS deux mille dix-neuf.



Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

M. Pascal Blais